



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

### Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 26 février 2019, à 19 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2019-02-26 - 053

#### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19 h 00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-02-26 - 054

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 055

#### ***Avis de motion et dépôt - Règlement n° 982 Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines***

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-02-26 - 056

### **Adjudication de soumission Fourniture d'un camion-échelle neuf**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion-échelle neuf;

**Attendu** que la Ville a reçu une seule soumission, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût total Incluant les taxes</b>
Techno Feu inc.	1 250 340,54 \$

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant de Techno Feu inc. s'avère conforme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la fourniture d'un camion-échelle neuf soit attribuée à Techno Feu inc. considérant que son offre, au montant de 1 250 340,54 \$ incluant les taxes, s'avère conforme;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 057

### **Approbation des critères de sélection - Acquisition et installation de modules de jeux - Parc du Bois-Joli**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit mettre à niveau les installations du Parc du Bois-Joli ;

**Attendu** que pour ce faire, la Ville doit procéder, notamment, à l'acquisition et l'installation de modules de jeux, et ce, par voie d'appel d'offres public;

**Attendu** qu'il a été décidé de procéder par voie d'appel d'offres avec pointage à une enveloppe et que le Conseil municipal doit approuver les critères de sélections;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les critères de sélection pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au Parc du Bois-Joli, et ce, selon le tableau suivant :

<b>Critères de sélection</b>	<b>Pondération</b>
1. Respect des budgets	10 points
2. Nombre de composantes significatives	30 points
3. Originalité	20 points
4. Qualité esthétique des modules	15 points
5. Respect du groupe d'âge visé	5 points
6. Capacité d'accueil	5 points
7. Garantie	15 points

ADOPTÉ

2019-02-26 - 058

### **Mesure disciplinaire - Suspension sans solde d'une journée de l'employé matricule 290**

**Attendu** que les employés ont signé un contrat de civilité;

**Attendu** que l'employé ayant le matricule 290 a reçu une lettre de mesures disciplinaires le 16 octobre 2018 pour ne pas avoir respecté ledit contrat de civilité;

**Attendu** que malgré la lettre de mesures disciplinaires envoyée en octobre 2018, il y a eu récurrence dudit employé;

**Attendu** la recommandation du Service des ressources humaines à cet égard, qui est de suspendre ledit employé sans solde pendant 1 journée à être déterminée ultérieurement;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-02-26 - 058

**(suite)**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le préambule fait partie de la présente résolution;

**D'entériner** la recommandation du Service des ressources humaines en lien avec cette affaire et de suspendre l'employé ayant le matricule 290 sans solde pendant 1 journée à être déterminée ultérieurement;

**De** donner instruction aux supérieurs de l'employé visé, de lui transmettre un avis à cet effet, avec copie de la présente résolution, et d'assurer le suivi de cette mesure, en coordination avec les responsables pertinents, voire la direction du Service des ressources humaines et celle du Service des finances;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 059

### **Mesure disciplinaire - Suspension sans solde d'une journée de l'employé matricule 016**

**Attendu** que l'employé ayant le matricule 016 a eu une conduite dangereuse et n'a pas respecté les règlements de prévention en matière de santé et sécurité;

**Attendu** qu'il est mentionné dans la politique sur la santé et la sécurité au travail de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dans le manuel des employés que les employés qui ne respectent pas les règlements de prévention seront passibles de mesures disciplinaires de l'employeur;

**Attendu** que l'employé ayant le matricule 016 a reçu une lettre de mesures disciplinaires le 19 février 2019 pour le non-respect des règlements de prévention;

**Attendu** la recommandation du Service des ressources humaines à cet égard, qui est de suspendre ledit employé sans solde pendant 1 journée à être déterminée ultérieurement;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** le préambule fait partie de la présente résolution;

**D'entériner** la recommandation du Service des ressources humaines en lien avec cette affaire et de suspendre l'employé ayant le matricule 016 sans solde pendant 1 journée à être déterminée ultérieurement;

**De** donner instruction aux supérieurs de l'employé visé, de lui transmettre un avis à cet effet, avec copie de la présente résolution, et d'assurer le suivi de cette mesure, en coordination avec les responsables pertinents, voire la direction du Service des ressources humaines et celle du Service des finances;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 060

### **Engagement de personnel - Directrice des communications et de l'expérience citoyenne**

**Attendu** la création d'un nouveau poste de directeur des communications et de l'expérience citoyenne à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur des communications et de l'expérience citoyenne;

**Attendu** que des offres d'emploi ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

**Attendu** que plus de quarante-cinq candidatures ont été reçues;

**Attendu** les recommandations du Comité d'embauche;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-02-26 - 060

**(suite)**

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Élisabeth Émond, pour le poste de directrice des communications et de l'expérience citoyenne, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

**Que** la date d'entrée en fonction de Madame Élisabeth Émond soit fixée au 25 mars 2019;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 061

***Demande d'aide financière - Québec en Forme - Appel de projets 100° «Cultiver l'avenir : des jardins pour apprendre»***

**Attendu** qu'au mois de décembre 2018, une demande d'aide financière a été faite à l'organisme Québec en Forme dans le cadre de l'appel de projets 100° « Cultiver l'avenir des jardins pour apprendre » pour le « projet d'aménagement nourricier du club vacances » du projet Fermiers en ville du club vacances 2019;

**Attendu** que la demande d'aide financière présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à Québec en Forme dans le cadre de l'appel de projets 100° « Cultiver l'avenir des jardins pour apprendre » a été acceptée et que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines recevra une aide financière de 15 000,00 \$;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire donner son accord au dépôt de cette aide financière et désire nommer une personne responsable de ce dossier;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines donne son accord au dépôt de l'aide financière au montant de 15 000,00 \$, laquelle aide sera versée par l'organisme Québec en Forme dans le cadre de l'appel de projets 100° « Cultiver l'avenir des jardins pour apprendre » pour le « projet d'aménagement nourricier du club vacances » du projet Fermiers en ville du club vacances 2019;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne Madame Suzie Lévesque, directrice du Service des arts et de la culture comme signataire et personne autorisée à agir dans le cadre de ladite demande d'aide financière;

ADOPTÉ

2019-02-26 - 062

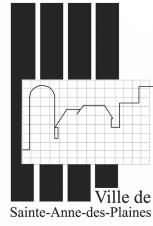
***Autorisation de signature  
Protocole d'entente pour infrastructures - Pro-Charpente inc.***

**Attendu** que la société par actions Pro-Charpente inc. sera bientôt propriétaire du lot 6 218 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

**Attendu** que ledit lot 6 218 961 est un terrain non desservi pour lequel la société par actions Pro-Charpente inc. projette de demander des permis de construction et de lotissement pour la construction d'unifamiliales isolées et jumelées pour 55 terrains qui seront situés sur la rue des Frênes et la rue des Saules;

**Attendu** qu'en vertu du règlement 853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un promoteur qui désire développer une partie du territoire de la Ville en vue d'obtenir les permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur de son projet doit conclure préalablement une entente avec la Ville pour régir la réalisation et le partage des coûts des travaux;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-02-26 - 062

*(suite)*

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise son directeur général, Monsieur Alain Cassista, à signer le protocole d'entente concernant la réalisation et le partage des coûts des travaux d'infrastructures nécessaires au projet de développement de la société par actions Pro-Charpente inc., sur le lot 6 218 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ADOPTÉ

2019-02-26

### ***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-02-26 - 063

### ***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière